



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi trente septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 24 septembre 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Odile MATHIEU, Adjointe, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Olivier DUPORT et Mme Sophie LOPES, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Odile MATHIEU donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Yannick LEMOULT donne pouvoir à Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Valérie BOURDON donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU et Mme Sophie LOPES donne pouvoir à M. Mathieu HENRI.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

~~~~~

### **7.8 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT :**

#### **2025-64. REQUALIFICATION URBAINE DU MAIL DE LA POULE BLANCHE ET DE LA RUE DU PARADIS - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « FONDS DE SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE 2023-2026 » AUPRÈS D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ :**

Monsieur le Maire expose :

Le projet de requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de la rue du Paradis a été confié par convention de maîtrise d'ouvrage unique à la Ville d'Ormes par Orléans Métropole, conformément aux délibérations du Conseil Municipal d'Ormes du 27 février 2023, et du Conseil Métropolitain d'Orléans Métropole lors de la séance du 22 juin 2023.

La convention de maîtrise d'ouvrage unique ayant pour objet de confier à la commune d'Ormes la maîtrise d'ouvrage de l'opération conjointe de requalification du centre-ville d'Ormes, les études et travaux relevant de la compétence d'Orléans Métropole.

Au-delà des financements partagés par la Métropole sur la partie de la rue Nationale intégralement à sa charge et par la Ville d'Ormes sous la forme de fonds de concours ou sur l'enveloppe CLETC (Commission d'évaluation des transferts de charges), le projet est également éligible au Fonds de concours « Fonds de Solidarité Métropolitaine » financé par la Région Centre dans le cadre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale).

En effet suite aux échanges entre Maires, le Conseil métropolitain du 23 juin 2022 a bien voulu adopter la première proposition de maquette du futur CRST de la Métropole et donner mandat à son Président pour négocier le contrat avec l'exécutif régional.

Cette première maquette a été élaborée sur la base des projets recensés auprès de chacune des communes, en tenant compte des priorités régionales et en veillant à une cohérence d'ensemble.

Ainsi, la proposition de répartition des crédits en faveur des communes respecte les équilibres démographiques avec un soutien renforcé des plus petites communes, en particulier à travers l'intervention du fonds de solidarité métropolitaine en complément du CRST. Ce fonds de concours de la Métropole vise à soutenir les projets d'investissement des communes ne bénéficiant pas de crédits régionaux. Ses modalités restent à préciser et seront soumises à l'échange entre les Maires à l'automne.

Concernant Ormes, aucun projet ne s'inscrivant dans le cadre du CRST, il est proposé à la commune de bénéficier du fonds de solidarité métropolitaine à hauteur de 300 000 €.



Depuis la mise en place de ce financement au profit de la Ville d'Ormes, les études se sont poursuivies avec le groupement de maîtrise d'œuvre avec l'approbation du programme de l'opération de requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de la rue du Paradis.

L'opération a été découpée par phase opérationnelle et financière. La phase n° 1 comprend notamment le réaménagement de l'ensemble du parvis de l'école élémentaire Jacques Prévert et des stationnements attenants à ces deux équipements publics communaux.

La Ville d'Ormes a acquis un logement social qui sera supprimé lors des travaux. Une opération de désamiantage est nécessaire avant la démolition de l'immeuble.

Cet immeuble jouxtant l'école, il sera nécessaire de reprendre les maçonneries de l'entrée et d'ouvrir plus agréablement l'espace d'accueil des parents et des élèves. Des locaux techniques pour stocker du matériel destiné aux marchés et autres manifestations publiques sera également réalisé en complément entre le mail et l'école.

Concernant le type d'aménagement retenu, le projet d'Ormes est notamment très orienté sur la renaturation de l'espace urbain, avec notamment la création d'une forêt en ville avec un îlot de fraîcheur autour des équipements publics que sont l'école élémentaire Jacques Prévert et la bibliothèque Arthur Rimbaud. Ces travaux concernent notamment à 100 % du projet la phase 1.

Sur ce secteur une quarantaine d'arbres aux essences variées, aux formes et floraisons diversifiées, viendront redessiner le paysage. Aux côtés de ces nouveaux géants feuillus : une végétation généreuse et évolutive. Le tout favorisera l'infiltration des eaux pluviales, apportera un îlot de fraîcheur bienvenu en période estivale, et encouragera la biodiversité en plein centre-ville.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable portée par la municipalité, très attachée à la préservation de son patrimoine végétal. Dans cet esprit, la Ville a récemment planté plusieurs micro-forêts urbaines, soit près de 3 000 plants d'arbres et d'arbustes issus d'une sélection soignée d'essences locales et régionales.

Il est rappelé que cette phase est à la charge exclusive de la commune d'Ormes et dont les travaux s'élèvent à **866 985,00 € H.T (1 001 982,00 € TTC)**.

C'est donc à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter le versement du Fonds de concours « Fonds de Solidarité Métropolitaine » d'un montant de 300 000 € attribué par Orléans Métropole à la commune selon plan de financement ci-dessous.

| <b>Requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de la rue du Paradis</b><br><b>Phase 1 : Aménagement du parvis de l'école élémentaire et de la bibliothèque</b> |                     |                                                       |                     |                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------|
| <b>Plan de financement</b>                                                                                                                                                |                     |                                                       |                     |                           |
| <b>Dépenses</b>                                                                                                                                                           | <b>Montant H.T</b>  | <b>Recettes</b>                                       | <b>Montant</b>      | <b>Taux de subvention</b> |
| Acquisition foncière<br>2 place Clément Marot - Ormes                                                                                                                     | 192 000,00 €        | <i>Fonds de Solidarité<br/>Métropolitain 23-26</i>    | 300 000,00 €        | 34,60 %                   |
| Frais acte acquisition                                                                                                                                                    | 2 475,00 €          |                                                       |                     |                           |
| Permis de démolir                                                                                                                                                         | 800,00 €            |                                                       |                     |                           |
| Diagnostic Amiante                                                                                                                                                        | 1 700,00 €          |                                                       |                     |                           |
| Désamiantage                                                                                                                                                              | 45 835,00 €         |                                                       |                     |                           |
| Démolition                                                                                                                                                                | 19 000,00 €         |                                                       |                     |                           |
| Frais d'études pré-opérationnelle                                                                                                                                         | 11 825,00 €         |                                                       |                     |                           |
| Phase 1 - Aménagement du<br>parvis de l'école + bibliothèque                                                                                                              | 593 350,00 €        |                                                       |                     |                           |
|                                                                                                                                                                           |                     | Autofinancement                                       | 566 985,00 €        | 65,40 %                   |
| <b>Total des dépenses</b>                                                                                                                                                 | <b>866 985,00 €</b> | <b>Total des recettes</b>                             | <b>866 985,00 €</b> |                           |
|                                                                                                                                                                           |                     | <b>Total des subventions<br/>hors autofinancement</b> | 300 000,00 €        |                           |

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ☐ D'approuver le plan de financement de l'opération de requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de la rue du paradis tel que présenté ci-dessus et notamment pour la phase n° 1 ;
- ☐ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès d'Orléans Métropole une subvention de 300 000 € dans le cadre du Fond de Solidarité Métropolitain 2023-2026 pour le projet de requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de la rue du paradis ;
- ☐ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment signer toutes les pièces relatives à cette demande.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Le Maire,  
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 2 octobre 2025.

Publié ou notifié le : 2 octobre 2025.

